

Direct

Lettre interne d'information de la Communauté de Communes du Clermontais



Festival de Mourèze
Manifestation éco-responsable subventionnée
par la Communauté de Communes du Clermontais

Photo : Philippe MARTIN

N° **82**
Mai 2013



COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU
CLERMONTAIS

Aspiran • Brignac • Cabrières • Canet • Ceyras • Clermont l'Hérault • Fontès • Lacoste • Liausson • Lieuran Cabrières • Mérifons
Mourèze • Nébian • Octon • Paulhan • Péret • Saint Félix de Lodez • Salasc • Usclas d'Hérault • Valmascle • Villeneuve

Voici les délibérations adoptées par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Clermontais qui s'est tenu mercredi 22 mai 2013 dans la salle des Pénitents à Aspiran.

En préambule à la séance, Monsieur Guy LASSALVY, Président de la commission Santé du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault a présenté le Contrat Local de Santé signé le 8 mars dernier avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le contrat local de santé est un dispositif mis en place par la loi Hôpital Patients Santé et Territoire (HPST) de 2009 et conclu entre chaque Agence Régionale de Santé et les territoires. Il vise à favoriser la coordination et la cohérence des actions en matière de santé dans une démarche partagée avec l'ensemble des acteurs œuvrant dans ce domaine. Cet évènement qui a réuni près de 80 acteurs du territoire, représentant un grand nombre de structures médicales, médico-sociales et sociales entérine la mise en œuvre du contrat local de santé pour une durée de 3 ans (2013-2015).

Le contrat local de santé prévoit pour trois ans un plan d'actions selon les priorités suivantes :

- La permanence des Soins et Aide Médicale Urgente,
- La santé mentale des jeunes ou la pédopsychiatrie.

La Santé publique et la prévention avec notamment l'accès au droit à la santé, la lutte contre les addictions, la nutrition (et la lutte contre l'obésité infantile), la santé et l'environnement.

La question de la permanence des soins a été développée avec la présentation d'une première en France : l'Unité Mobile de l'Urgence et de la Permanence des Soins composée d'un médecin, d'un sapeur-pompier et d'un véhicule équipé, et déclenchée uniquement par le centre 15. Depuis le 15 mars 2013, elle assure au départ de Clermont l'Hérault, le vendredi, le samedi et le dimanche les missions d'aide médicale urgente (accidents de la route, urgences vitales...) et de permanence des soins mobile (visites dans les EHPAD, certificats de décès...).

Il s'agit d'un service complémentaire à ceux rendus par la Maison Médicale de Garde de Clermont l'Hérault et par le Centre d'Accueil et de Permanence des Soins de Lodève.



finances

■ Régime indemnitaire 2013 du personnel de la Communauté de Communes du Clermontais

Le Conseil Communautaire a décidé à **Punanimité** d'accorder au personnel intercommunal des primes et indemnités en complément de leur traitement indiciaire dans la limite des taux moyens annuels suivants appliqués à l'effectif réel en fonction dans la collectivité.

	CRÉDIT GLOBAL
Indemnité d'exercice des missions	192 837,00
Indemnité d'administration et de technicité	108 130,14
Indemnité forfaitaire travaux supplémentaires	21 273,29
Indemnité spécifique de service	46 685,10
Prime de service et de rendement	14 384,00
Prime spécifique des puéricultrices	3 240,00
Prime d'encadrement des puéricultrices	3 283,92
Prime de service	16 667,96
Prime spéciale de sujétion des auxiliaires de puériculture	12 831,07
Indemnité de sujétions spéciales des puéricultrices	4 433,65
Indemnité forfaitaire représentative de sujétions EJE	10 298,36
Indemnité spécifique de fonction des gardes champêtres	6 055,07
Rémunération complémentaire de juin	5 407,81
Prime spécifique assistante maternelle	10 335,33
Prime de fonctions et de résultats	23 839,00
Prime responsabilité emploi direction	2 862,30
Indemnité pour travail de nuit normal et intensif	11 989,00
Indemnité de régisseur	1 750,00
Indemnité horaire travail dimanche	1 425,00
ENVELOPPE GLOBALE 2013	497 727,99

■ Affectation des subventions de fonctionnement 2013

Dans le cadre des crédits ouverts au Budget Primitif 2013, après examen des demandes de subventionnement et pour soutenir l'action des différentes structures œuvrant dans les domaines de compétences de la Communauté de Communes du Clermontais, le Conseil Communautaire a décidé à **Punanimité** d'affecter les subventions de fonctionnement suivantes :

Association	Actions	Proposition
TOURISME - APN – VTT - SPORT		
Base de loisirs de plein air, Clermont l'Hérault	Découverte des activités de pleine nature dimanche 26 mai	1000
Les cavaliers des 3 fontaines, Le Pouget	Concours équestre international Du 14 au 17 novembre 2013	4000
Association 6666 occitane	Grand Raid Occitan - 31 mai, 1 et 2 juin 2013	500
ENVIRONNEMENT – AGENDA 21		
Les Bacchanales de Mourèze	8 ^{ème} festival de Mourèze Du jeudi 7 au dimanche 11 août 2013	3000
Roc Evasion, Clermont l'Hérault	Salagou Mania Dimanche 29 septembre 2013	2000
ÉCONOMIE – VITICULTURE – OLÉICULTURE		
L'Estabel en fête, Cabrières	Fête du vin primeur 3 ^{ème} week end de novembre	4000
Les vigneron paulhanais, Paulhan	Nuit du vin Août 2012	4000
La Confrérie saint Hippolyte, Fontès	Promotion du rosé	4000
AOC des terroirs Clermontais	Soirée des vins	4000
ÉCONOMIE – ANIMATION LOCALE		
L'ACAP, Paulhan	Foire des couleurs Dimanche 5 mai	4000
Clermont Plein Cœur, CH	Printemps de l'Habitat et du plein air Samedi 6 et dimanche 7 avril	4000
ARIAC	Couveuse d'entreprises	4000
PFIL	Aides aux créateurs d'entreprise en les soutenant financièrement par le biais d'un prêt d'honneur	12000
CULTURE – PATRIMOINE		
Groupement Images du Salagou, Nébian	Expo photo cave coopérative de Cabrières	500
Foyer Rural de Canet	10 ^{ème} Salon des Arts Plastiques – avril 2013	500
ARCA, Canet	Exposition – conférence sur l'arrivée des espagnols - Septembre 2013	500
Association culturelle du domaine de la Tour du Puech Augé, Nébian	Festival de musique Mi juillet - mis septembre	2000
PARC	Festival Dehors / Dedans	600
Foyer Rural, Usclas d'Hérault	Centenaire de la digue	1000
Association OLAIC34	Cycle de conférence et d'exposition pour la promotion de la laïcité	500
Mouvement Rural de l'Hérault	8 ^{ème} édition de Total Festum à Villeneuve, Lieuran Cabrières et le Mas Roujou	1000
DIVERS		
Amicale du personnel CCC	Animations - sorties	13000
TOTAL		70100

personnel

■ Conventions de mise à disposition d'un agent à des communes

Le Conseil Communautaire a décidé à **Punanimité** de renouveler la convention de mise à disposition à la commune de Paulhan de Monsieur Philippe DUEZ, actuellement animateur à l'accueil de loisirs du pôle de Nébian, selon les conditions suivantes :

- à hauteur de 9h30 par semaine pour la période du 8 juillet 2013 au 9 août 2013 afin d'assurer des animations à destination des adolescents,
- à compter du 3 septembre 2013 à hauteur de 15 heures hebdomadaires (lundi après-midi, mardi et jeudi toute la journée) pour intervenir au sein des écoles George Sand et Georges Brassens en tant qu'animateur sportif auprès des cycles 2 et 3, dans le respect et dans le cadre des programmes nationaux et en lien avec les objectifs du projet d'école.

Le Conseil Communautaire a également décidé à **Punanimité** de renouveler la convention de mise à disposition à la commune de Nébian de Monsieur Philippe DUEZ, sur la base de 9,20 heures hebdomadaires (lundi matin et le vendredi toute la journée) pour intervenir au sein de l'école Yvette MARTY en tant qu'animateur sportif auprès des cycles 2 et 3, dans le respect et dans le cadre des programmes nationaux et en lien avec les objectifs du projet d'école.

Le cadre d'intervention de cet agent, son rôle, celui des enseignants ainsi que les conditions de sécurité et de responsabilité feront l'objet d'une convention spécifique entre l'inspection académique, l'agent et l'école.

Le montant de la rémunération et des charges salariales sera remboursé par les communes de Paulhan et de Nébian à la Communauté de Communes du Clermontais sur présentation d'un titre de recette trimestriel.

■ Souscription et gestion des contrats d'assurance de la Communauté de Communes du Clermontais

Suite à la décision de la compagnie AXERIA, titulaire du lot n°7 (prévoyance des agents) de procéder à la résiliation de son contrat à compter du 1^{er} juin 2013, la Communauté de

Communes du Clermontais a lancé une consultation pour attribuer ce lot selon la procédure d'Appel d'Offres Ouvert.

Conformément à l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 14 mai 2013, le Conseil Communautaire a décidé à **Punanimité** d'autoriser le Président à signer le marché de prestation de services avec la Compagnie GROUPAMA à un taux de 6,2 % soit un coût prévisionnel de 142 600 €.

■ Emploi d'avenir

Depuis le 1^{er} novembre 2012, le dispositif « emploi d'avenir » est entré en vigueur. Créé par la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé.

La Communauté de Communes du Clermontais est éligible à ce type de contrat. Cette démarche nécessite un engagement à former la personne en interne et rechercher des formations extérieures en lien avec la Mission Locale et ainsi lui faire acquérir une qualification. Un tuteur identifié doit être désigné au sein du personnel pour accompagner ce jeune au quotidien et lui inculquer son savoir.

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'État est fixée à 75 % du taux horaire brut du SMIC. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales au titre des assurances sociales, des allocations familiales et du centre de gestion.

La Communauté de Communes du Clermontais a décidé à **Punanimité** :

- Le recrutement d'un emploi avenir à temps complet pour intégrer le service pôle aménagement et y exercer les fonctions d'agent de maintenance polyvalent, spécificité espaces verts (tuteur F. PASTOR)
- Le recrutement de 2 emplois d'avenir à temps complet pour intégrer le Centre aquatique et y exercer les fonctions à :
 - d'agent d'entretien (tuteurs A. LASSALLETTE et H. MARCOU)
 - d'agent d'entretien polyvalent (tuteurs A. LASSALLETTE et Y. BURE)
- Que ces contrats à durée déterminée soient conclus pour une période de 3 ans.

développement économique

■ ZAC de la Salamane

• **Acquisition d'une partie de trois chemins ruraux à la commune de Clermont l'Hérault**

Suite à la délibération du 11 décembre 2012, du Conseil municipal de la commune de Clermont l'Hérault approuvant la cession, à l'euro symbolique à la Communauté de Communes du Clermontais, d'une partie des trois chemins ruraux (CR n°29, 32 et 99 EI, pour une superficie totale de 2848 m²), le Conseil Communautaire a décidé à **Punanimité** d'approuver la réalisation de cette acquisition, de dire que les frais d'actes sont à la charge de la Communauté de Communes du Clermontais et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

• **Vente d'une parcelle référencée Lot 10 à la société SOCAH Division immobilière**

Suite à la délibération en date du 27 juin 2012 et au classement du chemin rural CR n°32, le Conseil Communautaire a autorisé à **Punanimité** le Président à signer l'acte authentique de vente de la parcelle référencée Lot 10 à la société SOCAH Division immobilière, d'une surface totale de 24 438 m², moyennant le prix de 45 € HT le m², soit un montant total de 1 099 710 € HT.

La société SOCAH Division immobilière souhaite implanter un entrepôt de stockage dans le cadre de son activité de Commerce de gros d'équipements automobiles.

• **ZAC de la Salamane et ZAC du PAVHé**

La société Hérault TELECOM, qui a conclu un contrat de délégation de service public avec le Conseil Général de l'Hérault portant sur la réalisation et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques haut débit sur le territoire du Département de l'Hérault, a sollicité la Communauté de Communes afin de pouvoir déployer les équipements nécessaires à la mise en œuvre du réseau de communications électroniques dans le cadre de ce contrat de délégation de service public.

Afin de permettre aux futures entreprises d'accéder à des offres de services performantes en matière de communication électronique, la Communauté de Communes du Clermontais a décidé à **Punanimité** de mettre ses infrastructures de communications électroniques situées dans la ZAC de la Salamane ainsi que dans la ZAC du PAVHé à la disposition de la société Hérault TELECOM et d'autoriser Monsieur le Président à signer, une convention qui définit les conditions générales, techniques et financières de cette mise à disposition de fourreaux de fibre optique.

centre aquatique

■ Approbation des tarifs pour la période estivale du 1^{er} juillet 2013 au 31 août 2013

Pour la piscine de Paulhan, le Conseil Communautaire a adopté à **Punanimité** les tarifs suivants :

Enfant	2 €
Enfant 10 entrées	10 €
Adulte	3 €
Adulte 10 entrées	20 €
Accueil de loisirs intercommunaux	1 €/enfant et gratuité pour les animateurs
Aquagym 10 séances	50 €
Aquagym la séance	6 €
Cours natation adulte	50 €

Concernant le Centre aquatique du Clermontais, le Conseil Communautaire a adopté à **Punanimité** les tarifs suivants :

• Sans entrée piscine

	1 cours	5 cours	2 ^{ème} carte 5 cours	3 ^{ème} cartes 5 cours
Aquabike	9 €	43 €	43 € + 1 entrée gratuite	43 € + 2 entrées gratuites
Aquagym	7 €	33 €	33 € + 1 entrée gratuite	33 € + 2 entrées gratuites

• Avec entrée piscine

	1 cours	5 cours	2 ^{ème} carte 5 cours	3 ^{ème} cartes 5 cours
Aquabike	11 €	50 €	50€ + 1 entrée gratuite	50€ + 2 entrées gratuites
Aquagym	9,50 €	45 €	45€ + 1 entrée gratuite	45€ + 2 entrées gratuites

• Tarifs uniques exceptionnels

Manifestations sportives jeunes et ados	2 €
Rencontres sportives	
Soirées caritatives	
Journée spéciale découverte (promotion de l'équipement)	

• Les quinzaines aquatiques

Les quinzaines aquatiques qui seront organisées sur le Centre aquatique intercommunal et sur la piscine de Paulhan auront une tarification commune qui s'élèvera à la somme de 35 euros.



petite enfance

■ Convention de partenariat avec l'association « La Locomotrice »

Le Conseil Communautaire a décidé à **Punanimité** de renouveler la convention de partenariat entre l'association La Locomotrice et la Communauté de Communes pour l'année 2013 et s'engage à lui verser la somme de 15 400 euros.

Cette association est chargée de mettre en place un lieu d'accueil enfants parents pour lutter contre l'isolement de la famille, favoriser la socialisation précoce du tout petit, et prévenir les troubles psychosociaux de la petite enfance.

jeunesse

■ Convention de prestation de service avec le Centre Communal d'Action Sociale de Saint Félix de Lodez

Le Centre Communal d'Action Sociale de Saint Félix de Lodez offre aux enfants de ses administrés fréquentant les ALISH deux semaines pendant les vacances d'été 2013. Aussi le Conseil Communautaire a adopté à **Punanimité** une convention définissant les modalités pratiques de cette prestation et les obligations financières qui pèsent sur le Centre Communal d'Action Sociale de Saint Félix de Lodez.



office de tourisme

■ Modification des statuts de la régie dotée de la seule autonomie financière chargée de l'exploitation d'un service public à caractère administratif

Suite à l'avis favorable émis par le conseil d'exploitation réuni le 21 mars 2013, le Conseil Communautaire a décidé à **Punanimité** de modifier l'article 6 comme suit :

Le Conseil d'exploitation est composé de 13 membres titulaires et de 13 membres suppléants appartenant à deux collèges suivants :

- a) Les représentants de la collectivité détiennent la majorité des sièges soit 8 sièges
- b) Les représentants des professions et activités intéressées par le tourisme dans la Communauté de Communes du Clermontais détiennent 5 sièges.

Les autres dispositions de l'article 6 restent inchangées à savoir :

Les membres du Conseil d'Exploitation sont désignés par le Conseil Communautaire sur proposition du Président de la Communauté de Communes du Clermontais.

Les représentants de la collectivité sont désignés pour la durée de leur mandat communautaire.

Les représentants des professions et activités intéressées par le tourisme dans la Communauté de Communes sont désignés pour une durée de 3 ans ne pouvant excéder la date de renouvellement du Conseil Communautaire.

Les conseillers remplaçant les membres décédés, démissionnaires ou déchus ou remplacés pour toute autre cause, sont désignés par le Conseil Communautaire qui pourvoit à leur remplacement en nommant un autre représentant du collège concerné aux mêmes conditions que citées précédemment.

Suite à la modification des statuts, il a également procédé à la désignation des 8 membres suppléants du conseil d'exploitation, les deux nouveaux représentants titulaires des activités intéressées par le tourisme et les 5 suppléants.

Le conseil d'exploitation sera composé comme suit :

• Les représentants de la collectivité :

Titulaires : Alain CAZORLA, Gérald VALENTINI, Gabriel NAVAS, Bernard COSTE, Bernard SOTO, Chantal FONT, Odile THIERS, Eric VIDAL

Suppléants : Jean Claude LACROIX, Thierry KERGOMARD, Olivier BRUN, Claude GIL, Jean COSTES, Martine VALENTINI, Claude GIL, Francis GAIRAUD, Gilbert GARROFÉ

• Les représentants des professions et activités intéressées par le tourisme :

Titulaires : Cécile AMIEL, Marghareta AVERMAETE, René LUCHAIRE, Maxime NAVAS, David BREGHEULI

Suppléants : Sylvia JACQUOT, Michèle HURAUULT, Joël AZAM, Martine BILLET, Noëlle GROS

■ Demande de classement en catégorie III

Depuis fin 2011, l'Office de Tourisme du Clermontais est officiellement entré dans une démarche qualité visant à obtenir la marque nationale Qualité Tourisme. De nombreux aménagements ont été réalisés, des procédures mises en place, afin de répondre aux 120 critères exigés par la charte de la marque.

Il ressort de l'audit réalisé le 30 novembre 2012, que l'Office de Tourisme du Clermontais est aujourd'hui quasiment prêt pour solliciter la marque nationale Qualité Tourisme. Un second audit sera réalisé à la fin du mois de mai pour valider les points de non-conformité et notamment l'obligation pour l'office d'être classé aux nouvelles normes de classement issues de la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques.

Afin de pouvoir obtenir un classement pour le mois de juillet 2013, le Conseil Communautaire a décidé à **Punanimité** d'approuver le dossier de demande de classement en catégorie III et d'autoriser Monsieur le Président à adresser ce dossier au Préfet du département de l'Hérault en application de l'article D 133-22 du code du tourisme.

■ Fixation des tarifs 2014 des encarts publicitaires de l'Office de Tourisme

Suite à l'avis favorable émis par le conseil d'exploitation réuni le 21 mars 2013, les membres du conseil communautaire ont approuvé à **Punanimité** les tarifs des encarts pour les guides et le site Internet conçus par l'Office de Tourisme applicables pour l'année 2014 selon les conditions ci-dessous :

• Guide Hébergement

Catégorie A	95 €
Hôtels avec restaurant, Campings, Village de Vacances et Gîte de Groupe	
Catégorie B	85 €
Hôtels sans restaurant, Chambres d'hôte, Locations saisonnières	

• Guide Activités de loisirs

Catégorie A	95 €
Commerces et Services de proximité	
Catégorie B	75 €
Activités et sports de Pleine Nature, Artisanat d'Art	
Catégorie C	40 €
Activités culturelles et patrimoniales, Autres Associations d'intérêt touristique	

• Guide Art de vivre

Tarif unique	95 €
Restaurant seul, Pizzeria, Snack, Salon de Thé, Traiteur, Bar à Vins	
Domaines Viticoles et Caves Coopératives, Boutique Vente Produits du Terroir	

Le Conseil Communautaire a également approuvé à **Punanimité** :

- Les remises suivantes :
 - Pour deux encarts une remise de 15 % sera faite sur le prix total.
 - Pour trois encarts une remise de 25 %.
 - Pour quatre encarts une remise de 35 %.
- Le tarif à 60 € pour les prestataires qui arrivent en cours d'année et qui ne peuvent être présents que sur le site Internet, étant donné que les documents papier seront déjà imprimés.

- Le tarif de 50 € pour les prestataires des autres offices du territoire Cœur d'Hérault ou des territoires voisins qui souhaiteraient en plus de leur partenariat auprès de l'office de leur territoire, devenir partenaires de notre office de tourisme et inversement.

■ Modification des tarifs de la boutique de vente

Le Conseil Communautaire a décidé à **Punanimité** de modifier la grille tarifaire des produits en vente à la boutique de l'Office de Tourisme :

Éditeur	Georges Souche	OT - CCC	
		Carte postale	Poster
Intitulé de l'ouvrage	Carte postale	Carte postale	Poster
Prix de vente public	1,20 € (TTC)	1,20 €	2 €
Part auteur	0,71 €	/	/
Part Vendeur (Office)	0,49 €	/	/

■ Contrat d'édition entre l'association Le Mas des Terres Rouges et la Communauté de Communes du Clermontais

Dans le cadre du prolongement des actions de valorisation du patrimoine et de l'animation du réseau des associations du patrimoine local, la Communauté de Communes du Clermontais a souhaité officialiser l'édition d'une collection intitulée « les livrets du Clermontais ».

Le livret « La commune de Mérifons, une terre en héritage, un habitat dispersé, une culture en partage » rédigé par l'association « Le Mas des Terres Rouges » constitue le troisième ouvrage de cette collection.

Afin de formaliser cette action et de définir précisément les obligations respectives des parties le Conseil Communautaire a décidé à **Punanimité** d'autoriser Monsieur de Président à signer un contrat d'édition avec ladite association.

■ Conventions de mise à disposition de Madame Nadine CARRIE, de Madame Annie PETITJEAN et de Monsieur Marc DRAER avec la commune d'OCTON

Le Conseil Communautaire a approuvé à **l'unanimité** un projet de convention de mise à disposition à la Communauté de Communes du Clermontais de Madame Nadine CARRIE de Madame Annie PETITJEAN et Monsieur Marc DRAER.

Ces trois agents assureront auprès de la Communauté de Communes du Clermontais, l'accueil du point d'information touristique situé à OCTON, pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2013 selon les volumes horaires suivants :

- Madame Nadine CARRIE : 110 heures
- Madame Annie PETITJEAN : 110 heures
- Monsieur Marc DRAER : 225 heures

Le montant de la rémunération et des charges salariales correspondant à ce volume horaire hebdomadaire, sera remboursé par la Communauté de Communes à la Commune d'Octon, sur présentation d'un titre de recettes trimestriel.



aménagement du territoire

■ Opération de ravalement des façades privées – Affectation des subventions d'investissement.

Suite à l'accord de la « Commission façades » de la Communauté de Communes du Clermontais, le Conseil Communautaire a décidé à **l'unanimité** l'affectation d'une subvention d'investissement de 1 096 € pour 4 384,86 € de travaux et correspondant aux demandes formulées à ce jour par les propriétaires privés.

divers

■ Désignation de deux suppléants aux représentants titulaires de la Communauté de communes au Conseil d'administration de la Maison de l'Emploi

Par délibération du 28 avril 2008, le Conseil Communautaire a désigné Monsieur François LIEB et Madame Maryse FABRE, représentants titulaires de la Communauté de Communes au Conseil d'administration de la Maison de l'Emploi.

Suite à une révision des statuts de cette association, le Conseil Communautaire a procédé à la désignation des deux représentants suppléants à savoir Francis BARDEAU et Bernard FABREGUETTES.

en Direct

Lettre interne d'information de la Communauté de Communes du Clermontais

Espace Marcel VIDAL - 20 av. Raymond Lacombe
34800 CLERMONT L'HÉRAULT

04 67 88 95 50 - clermontais34@orange.fr
www.cc-clermontais.fr

Directeur de publication :
Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais
Rédaction : Service Communication